



© P. Bellanova

Editorial

L'époque des changements ?

D epuis bientôt une année, les différents services de l'Etat de Genève impliqués dans l'instruction des dossiers d'autorisation de construire, ainsi que la FAI, ont entrepris un important travail visant à simplifier les procédures administratives. Ce travail s'inscrit dans la volonté – exprimée par le Conseil d'Etat lors du discours de Saint-Pierre – de responsabiliser les mandataires.

La FAI a soutenu ce processus de responsabilisation des mandataires ; une manière d'obtenir des prestations de qualité. En contrepartie, elle a demandé une simplification des démarches administratives dans le cadre des autorisations de construire.

Une demande accueillie favorablement par le Conseiller d'Etat Mark Muller, qui a rapidement mis en place un groupe de travail réunissant les responsables de ses différents services ainsi que les responsables des services de la Direction du Territoire.

Cinq sous-groupes ont été constitués au sein de ce groupe de travail : Enregistrement des dossiers ; Service Cantonal de l'Energie ; Sécurité et Salubrité ; Domaine de l'Eau ; Forêts et paysages. L'objectif de chacun de ces groupes a été d'identifier les problèmes rencontrés tant par les mandataires que par les fonctionnaires. Un travail en profondeur, dont la synthèse permettra, d'ici quelques mois, de proposer des actions concrètes pour que les démarches administratives liées à l'obtention d'une autorisation de construire soient simplifiées.

Dans notre ville atteinte de « recourte » aigue, où le changement et le renouveau terrorisent et paralyset, il nous semble par exemple fondamental de savoir rapidement et simplement, si un projet remplit, oui ou non, toutes les conditions requises pour autoriser sa construction. C'est seulement une fois cette étape franchie, qu'il

conviendrait d'établir les détails constructifs, les calculs de débits d'eau, ou toute autre justification démontrant que l'ouvrage respecte les dispositions légales en vigueur. En contrepartie, les mandataires devront présenter des dossiers d'autorisation de construire complets, clairs et intelligibles, ce qui semble une évidence, mais est loin d'être une pratique générale. À terme, cette problématique obligera d'ailleurs la FAI à se pencher sur les critères d'admission et de maintien d'un membre au sein du tableau des « mandataires professionnellement qualifiés ». Pour une reconnaissance de nos métiers, de leurs difficultés, de leurs droits, mais aussi de leurs responsabilités.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier d'ici la fin du premier trimestre 2009.

Pour l'heure, le temps du changement passe aussi par un autre dialogue, initié il y a un an, entre les pouvoirs publics et nos milieux professionnels : celui du Débat sur les Qualité(s) Architecturale(s). La deuxième édition, qui

aura lieu le 2 octobre, se veut avant tout l'occasion d'une rencontre et d'un dialogue ouverts entre les intervenants et le public. Il traitera plus particulièrement de la question du processus de réalisation des projets à Genève. Vous trouverez tous les détails à l'intérieur de ce numéro d'Interface pour participer de façon active à cette table ronde. Au plaisir de vous y retrouver pour continuer notre échange.

Carmelo Stendardo
Président de la FAI

Sommaire

Simplifier les attributions des mandats publics 3

**Les Qualité(s)
Architecturale(s)** 4-5

Maison de l'Architecture 6-7
Page des associations 8

f a i
fédération
des associations
d'architectes
et d'ingénieurs
de genève
Numéro 8 _ Sept. 2008 _ Bulletin édité
par la FAI : Fédération des associations
d'architectes et d'ingénieurs de Genève

En quelques décennies, la notion de patrimoine historique s'est considérablement étendue et ne se limite plus, désormais, aux seuls monuments. Reconnus comme dignes d'intérêt, les ensembles urbains, les anciens sites industriels, des gares transformées en musées figurent en bonne place dans les programmes touristiques.

Qualités architecturales et protection du patrimoine

Recenser, conserver, transformer : de nouveaux usages pour le patrimoine bâti



La conférence sur le patrimoine industriel du 9 avril 2008 fait partie d'un cycle de trois conférences sur le patrimoine architectural du canton de Genève, organisé par l'Office du patrimoine et des sites en collaboration avec la FAI.

Introduction par Mark Muller, conseiller d'Etat ;

Recensement du patrimoine industriel, par Bénédict Frommel (historien) et Pascal Tanari (architecte) ;

La SIP, par Patrick Devanthery (architecte) ;

Ancien site Tavaro, par Ris & Chabloz (architectes) ;

Ancienne usine Bosch, par Jean-Pierre Golinelli (architecte) et Thomas Büchi (ingénieur bois).

Un dossier de presse peut être consulté sur le site FAI : www.fai-geneve.com

Parmi d'innombrables exemples, citons Londres, où la Modern Tate a installé ses salles d'exposition dans une ancienne usine électrique transformée par les stars de l'architecture Herzog & De Meuron. Le taux de fréquentation touristique des capitales européennes confirme cette évolution : possédant un patrimoine urbain parmi les plus riches, Prague ou Venise n'attirent pas moins de 20 millions de visiteurs annuellement ! S'il est vrai que l'offre des vols low-cost interurbains favorise cette tendance, la fascination exercée par le patrimoine historique fait partie des phénomènes induits par les transformations de la société. Les dernières années du vingtième siècle ont été marquées par les technologies « disruptives », les technologies de rupture, celles dont les capacités novatrices sont telles qu'elles changent radicalement la société et l'économie. Elles peuvent soit créer, soit détruire des catégories entières de produits. La ville et la campagne subissent les contrecoups de ces mutations. Dans ce contexte, la protection du patrimoine bâti prend une signification particulière.

La recherche de nouveaux usages pour des bâtiments désaffectés, comme ce fut le cas dans l'industrie, a redonné vie à des constructions qui portaient en elles des pans entiers de l'histoire de notre société industrielle. De telles « reconversions » révèlent des volumétries, des sources de lumière, des matériaux dont la particularité peut enrichir les formes bâties actuelles, engendrer un dialogue ou des confrontations entre ancien et nouveau ; bien étudiés, ces projets sont source de qualités architecturales.

Peut-être prend-on conscience davantage aujourd'hui que ce patrimoine n'est pas renouvelable ? Il importe dès lors d'en reconnaître les qualités, d'en saisir les caractéristiques essentielles – celles qui méritent d'être sauvegardées –, pour échafauder des règles d'intervention, pour préserver au mieux les œuvres architecturales et les restaurer avec soin en respectant les traces de leur histoire, pour les

adapter aux modes de vie contemporains sans leur faire perdre leur âme.

Comme instrument d'investigation, le recensement des bâtiments et ensembles dignes de protection apporte une connaissance indispensable sur le plan historique et architectural ; les informations qui en résultent permettent d'orienter les propriétaires et les professionnels, lorsque des travaux doivent être entrepris. Dans le cadre donné par les règles de protection, la sauvegarde du bâti est l'affaire du maître de l'ouvrage et des architectes ; elle se juge sur le terrain, par les interventions d'entretien, de conservation, de restauration et de transformation. Cette articulation entre la connaissance et l'action révèle les compétences multiples et interdisciplinaires qui interviennent dans la préservation du patrimoine bâti.

Présenter au public les recensements architecturaux réalisés au sein du Service des monuments et des sites est l'objectif du cycle de conférences organisé par l'Office du patrimoine et des sites en collaboration avec la FAI. Trois thèmes ont été retenus : le patrimoine industriel (9 avril 2008), la maison rurale (printemps 2009), les grands domaines patriciens (printemps 2010). A chaque fois, des architectes sont conviés pour exposer une intervention récente sur le thème présenté, qui se singularise par ses qualités architecturales et démontre la richesse des projets de restauration des bâtiments anciens et leur potentiel de transformation pour des usages contemporains.

> *Suite du texte en page 4*

Mandats publics

Simplifier et harmoniser les procédures d'attribution

Quand vous lirez ces lignes, le groupe de travail réunissant l'Etat, la Ville de Genève et la FAI, devra avoir validé les modèles des documents pour les appels d'offres de mandataires qu'il a élaborés et dénommés:

- A1 et B1 pour les procédures sur invitation ouverte : 1 tour
- A2 / B2 et C2 / D2 pour les procédures sélectives : 2 tours

L'objectif de ce groupe de travail: établir des documents-types simples et compréhensibles, contenant des informations claires et suffisantes, et des garanties d'équité, avec un comité d'évaluation où siégeront de manière indépendante, un ou plusieurs membres de notre profession.

Ainsi, les offres pourront-elles être à la fois en adéquation avec notre pratique professionnelle, et compatibles avec les lois fédérales et cantonales en vigueur sur les Marchés Publics. Une évolution qui, du point de vue des mandataires, ne peut que permettre de faire évoluer ce mode d'attribution des mandats vers des pratiques professionnelles proches de nos préoccupations.

Dès les premières séances, nous avons toujours mis en avant la pratique du concours et la simplicité du Règlement SIA 142 comme élément de référence et d'inspiration pour l'attribution d'un mandat. A ce jour, sont en consultation depuis mars 2008 :

- la révision du Règlement SIA 142, règlement des concours d'architectes et d'ingénieurs;
- le projet de Règlement SIA 143, règlement des mandats d'études parallèle d'architectes et d'ingénieurs;
- et manque le projet du Règlement SIA 144, concernant les appels d'offres, toujours en cours d'élaboration par la SIA.

En tant que membre de ce groupe de travail de la 144 depuis plus de deux ans, je me rends compte de la difficulté à élaborer une pratique applicable réglementée commune aux architectes et aux ingénieurs. La divergence principale est que les ingénieurs ont l'habitude d'être mis en concurrence sur la base d'une offre financière. Ce qui n'est pas le cas des architectes, pour lesquels l'offre financière des prestations n'est pas le critère déterminant de l'adjudication d'un mandat. La 144 doit impérativement se rapprocher au plus près des pratiques des concours telles que nous les connaissons.

Notre souhait de mandataires membres de la FAI et de la Commission des Concours, était que, dans l'attente de la parution du Règlement SIA 144 en gestation, les autorités de l'Etat et de la

Ville de Genève mettent en place une formule simplifiée, qui se rapproche de la méthode utilisée par le Canton et la Ville de Zurich, à la grande satisfaction des architectes. Cette « formule » zuri-choise demande de joindre une esquisse, ainsi que des critères architecturaux, dans l'évaluation de ce type d'appel d'offres. En revanche, elle minimise au minimum légal la pondération du critère de l'offre financière.

Je vous le disais en introduction, le groupe de travail regroupant l'Etat, la Ville de Genève et la FAI, devront avoir validé nos modèles des documents le 2 septembre 2008. Cet article est donc aussi le lieu d'un premier bilan de nos travaux.

Ce partenariat pour l'élaboration de ces nouveaux documents qui vous seront prochainement présentés est un premier pas important. Il doit impérativement se poursuivre par une concertation permanente entre les autorités adjudicatrices et les mandataires. Il s'agit de bien faire comprendre que seul le concours type SIA 142 ou SIA 143 (bientôt), est une forme d'attribution de mandat culturellement acceptable pour notre profession, et notre société. Mais aussi que l'appel d'offre ne doit être utilisé que marginalement, pour des petites attributions de mandats, liés à de l'entretien ou des interventions mineures.

Avoir associé la Ville de Genève et l'Etat a créé une dynamique positive pour les mandataires que nous sommes. Je remercie les représentants de l'Etat et de la Ville d'avoir collaboré avec la FAI, et d'avoir été à l'écoute de nos préoccupations majeures, et souhaite que les autres autorités adjudicatrices publiques, telles: communes, hôpitaux, aéroports, etc, puissent également adhérer à cette démarche constructive de partenariat et d'écoute.

Jean-Pierre Stefani
Membre de la CCAO et du GT de la 144

Membres du groupe de travail sur l'attribution des mandats publics

Ville de Genève :
Véronique Bertrand
Isabelle Charollais

Etat de Genève :
Juan Boada
Pierre-André Vonlanthen
Pascale Vuillod

FAI :
Oleg Calame
Jean-Pierre Stefani
Carmelo Stendardo
Yves Tournier

Qualités architecturales et protection du patrimoine

Recenser, conserver, transformer : de nouveaux usages pour le patrimoine bâti

> Suite du texte de la page 2

Première de la série, la conférence sur le patrimoine industriel s'est tenue dans l'ancien cinéma Manhattan, à la place du Cirque. Le public nombreux a pu découvrir cette salle exceptionnelle, construite à la fin des années 1950 et protégée par une mesure de classement. Les bâtiments et sites de production retenus pour leur intérêt historique et architectural illustrent la grande qualité du tissu industriel genevois, dominé par trois secteurs : l'horlogerie, la chimie et la mécatronique. Le recensement du patrimoine industriel est un outil d'évaluation et de connaissance, qui devrait retenir l'attention non seulement des professionnels, mais également des responsables du tourisme. Il y a là un potentiel qui reste à exploiter. Pour la première fois à Genève, une telle base de données est accessible sur internet et peut donc être consultée par chacun.

En seconde partie, place aux réalisations architecturales, avec trois sites industriels différents, qui ont suscité des programmes et projets très variés. Aux Pâquis, l'ancienne usine Bosch de la rue de Lausanne accueille l'ONG, Médecins sans frontières. Grâce à une surélévation en bois d'une grande sobriété, les surfaces de bureaux ainsi augmentées ont pu satisfaire les besoins de l'organisation, dans un tissu urbain très serré. A Plainpalais, les locaux de l'ancienne Société des instruments de physique sont dévolus désormais à des activités tertiaires diverses. Des espaces lumineux, des transparencies, la mise en valeur des volumes et de certains détails constructifs, comme les remarquables menuiseries métalliques restaurées et doublées à l'intérieur par une « cage » en verre pour répondre aux exigences d'isolation thermique. Aux Charmilles, l'ancienne usine Tavaro, spécialisée dans les machines à coudre Elna, abritera le centre Hippomène, une opération d'envergure en cours de réalisation.

Ces expériences de « reconversion » des lieux de production industrielle qui ont forgé notre histoire démontrent avec sensibilité que les édifices du passé transmettent des formes, des matières, des lumières dont le pouvoir d'évocation est un enrichissement. C'est dans cette dynamique que les recherches historiques et architecturales révèlent leur sens profond.

Sabine Nemec-Piguet
Cheffe du Service des monuments et des sites
au DCTI de l'Etat de Genève

Débat - Table ronde

Qualité arch



2

DÉBAT-TABLE RONDE **LES QUALITÉ(S) ARCHITECTURALE(S)** JEUDI 2 OCTOBRE 08 AUDITORIUM FER

Le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) de l'Etat de Genève et la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI) ont le plaisir et l'honneur de vous inviter au deuxième Débat sur les Qualité(s) Architecturale(s).

Cette édition posera plus particulièrement la question du processus de réalisation des projets pour Genève, sous forme de table ronde.

La rencontre débutera par un constat de la situation genevoise actuelle. Chaque intervenant apportera brièvement son éclairage sur les points soulevés. Le débat débutera directement à la suite de cette présentation.

Débat-Table ronde du jeudi 2 octobre 2008 > 17h-20h30

Modérateur: Christian Bernet, journaliste

Intervenants:

Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du DCTI

Carmelo Stendardo, architecte, président FAI

Bernard Attinger, architecte cantonal du Valais de 1979 à 2007

Renaud Gautier, avocat, député au Grand Conseil genevois

François Grether, architecte, pilote de Lyon Confluences

Bernard Woeffray, urbaniste, directeur du Réseau urbain neuchâtelois

Laurent Mammana, psychologue, psychothérapeute FSP

itecturale : acte II

Depuis le précédent débat qui a été organisé en juin 2007, on a vu émerger enfin – en décembre dernier – le «projet d'agglo» par lequel Genève prend conscience de sa réalité territoriale d'influence qui dépasse les frontières cantonales et nationales. Les mesures qui accompagnent et qui constituent la substance de ce projet pour un développement coordonné et durable, montrent avec clarté la nécessité d'accompagner les intentions d'un tel projet ambitieux, par des actions précises et un engagement politique fort qui «tienne» dans la durée.

Cette actualité des questions relatives au développement de Genève nous a amené à replacer le thème de la «qualité architecturale» dans ce contexte genevois et régional, et à recentrer ainsi le débat sur les conditions de cette qualité, en s'interrogeant sur la place et l'importance du processus comme dynamique capable de contenir ces conditions.

Le «discours de Saint-Pierre» avait exprimé l'unanime volonté de l'action. Les grands projets ont encore besoin d'être portés dans un élan soutenu par une «vision pour Genève» en tant que centre régional, qui doit continuer d'habiter les élus. Nous avons donc bien dépassé le temps de la justification de la nécessité des grands projets et la question est aujourd'hui posée de leur réalisation, du passage à l'acte. La procédure qui a été adoptée pour la mise à l'étude du secteur Praille-Acacias-Vernets montre que quand les décisions sont prises, elles peuvent engager rapidement des actes décisifs et fondateurs.

Les grands projets¹, (mais aussi les plans d'aménagements plus modestes) sont pour Genève des opportunités pour la mise en application d'outils de gestion adaptés aux paramètres nouveaux :

- > cohérence avec la nouvelle échelle territoriale de l'agglomération;
- > degré de (im-)prévisibilité dans le temps (structure d'accompagnement continue);
- > dynamique et réactivité face aux facteurs et acteurs externes;
- > souplesse programmatique;
- > partenariat public / privé;
- > partage des décisions;
- > autonomie opérationnelle;
- > etc.

On devine le potentiel à tirer du processus continu qui doit à la fois intégrer les structures de l'administration publique et aussi assurer une mission autonome qui doit adapter les outils existants et/ou inventer de nouveaux.

La qualité des réalisations sera fonction des moyens qui seront donnés aux structures opérationnelles contrôlées par l'Etat, et de l'énergie initiée par le processus, en rupture avec la gestion exclusivement administrative. Les outils actuels pour la gestion des projets urbains sont-ils bien adaptés à l'échelle de nos urgences ? Par exemple, la «feuille de route» dressée à partir d'un consensus qualitatif pour le projet (Master Plan) constituerait la base du processus de réalisation². Il devrait être capable d'introduire la souplesse dans la gestion du projet, grâce à la détermination qu'on aura donnée aux moyens de la mise en œuvre. Ce sont les défis que doit relever une nouvelle pratique opérationnelle.

On peut augurer que la mise en chantier des projets pour Genève pourra replacer la question de la qualité architecturale dans le contexte opérationnel, ce qui serait de nature à faire partager avec les électeurs la vision que nos édiles auront forgé pour Genève. Il s'agit bien d'engager des dynamiques adaptées au développement à long terme, capables de susciter l'adhésion publique et de réconcilier ainsi les notions de développement et de qualité, comme on doit assurer de façon consubstantielle le développement et la durabilité³. Mais la bonne volonté suffira-t-elle ? On n'évitera pas provisoirement l'épreuve de force et on ne fera sans doute pas non plus l'économie de l'autorité par laquelle nos édiles pourront communiquer leur détermination à voir se réaliser les projets. Ensuite, on les verra se concrétiser, avec la qualité comme valeur ajoutée.

Olivier Archambault
Architecte

¹ PAC Communaux d'Ambilly,
PAC La Chapelle-Les Sciez,
PAC Vergers-Meyrin,
P-A-V Praille-Acacias-Vernets,
Plan d'Agglomération
Franco-Valdo-Genevois.

² On songe ici au savant dosage des éléments constitutifs du projet urbain : programme, mixité entre logement et activités, espace public, mobilité, énergie, santé, société et culture, investissement public, etc.

³ Sur cette notion de durabilité, sachons rester vigilants et éviter les pièges faciles qui feraien disparaître la nécessaire qualité architecturale comme valeur culturelle immatérielle, au profit de considérations réductrices du nouveau couple économie - écologie.



Maison de l'Architecture

Tout et rien

Il y a un an, pile poil, nous avions évoqué dans ce même bulletin de la FAI les premiers vagissements de la Maison de l'Architecture de l'agglomération genevoise (au sens fort).

**«Partout ailleurs,
de tels lieux
ont été mis en
place depuis
quinze ou vingt
ans, parfois même
deux ou trois
pour la même
agglomération,
selon les
commanditaires
et les intérêts
en jeu.»**

Rappelez-vous, il s'agissait en tout premier lieu de nous faire un tout petit peu honte: nous étions, quoique en étant la ville pas forcément la plus sinistrée du monde, l'une des dernières à ne pas être nantie d'un tel lieu de débats susceptibles de servir d'interface (tiens ça me rappelle autre chose) entre la société civile dans son ensemble (bref tous les usagers) et les professionnels de l'environnement bâti les plus larges: architectes et ingénieurs (ceux de la puissante nouvelle FAI en tête bien sûr), mais aussi administrations, politiques, promoteurs et investisseurs... partout ailleurs, de tels lieux ont été mis en place depuis 15 ou 20 ans, parfois même deux ou trois pour la même agglo, selon les commanditaires et les intérêts en jeu.

Des autorités politiques – mairies, communautés urbaines – peuvent en ressentir le besoin direct (rassurez-vous, ici, elles préfèrent les petits pas de la Danse contemporaine... jusqu'au plantage de leur projet...); des organisations professionnelles aussi (notamment autour de l'Ordre des architectes chez nos voisins français); des fabricants de matériaux innovants (les Baucentrum / Bowcentrum allemands et néerlandais); des associations de quartiers ou autres (à Bologne en Italie); des lobbies précis (autour de l'Art contemporain parfois, auparavant ceux des coopératives et des HLM, plus souvent à présent ceux du développement durable et de l'environnement, tel ici le WWF qui aimeraient bien devenir le gendarme des Eco-quartiers / voir ses sévères remontrances à propos des premiers ratés de celui

des Communaux d'Ambilly, mais c'est une autre histoire!).

Juste pour l'anecdote – mais bien entendu, c'est plus que cela – la Haute-Savoie voisine, un peu moins peuplée que notre aggro étendue, a un CAUE important (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement payé par des fonds du Département prélevés par une mini taxe à la construction: 2 millions d'Euros par an de budget quand même !) + une maison de l'Ordre des architectes (avec des cafés de l'architecture mensuels, dans un lieu variable) + «une maison pour la planète» (en train d'être construite par des Suisses pour «Prioriterre», une ONG portée par le Conseil Général, sis à Méthey, avec le label suisse Minergie P éco, cofinancée par un crédit Interreg transfrontalier de 1,5 millions d'euros) + et donc, in fine, eh oui, en plus... une maison de l'architecture, dont le président annemassien, Michel Bonnot, à 4,5 km d'ici, organise fin octobre 2008 la rencontre des 60 maisons de l'architecture françaises, à la veille de son fameux festival annuel Cinéma & Architecture (lui aussi co-financé en partie par les genevois) !

Bien. Mais, me direz-vous, quid pour nous les genevois, pour vous les professionnels qui liront ce bulletin? C'est là, précisément, que deux ou trois problèmes vont à présent surgir:

1) Premièrement, Vayssière nous a donc déjà tartiné sa propagande l'an dernier. Qu'a-t-il de plus à nous dire de si fondamental après douze mois? Tout et rien? Tout, parce que dix conférences mensuelles ont encore été organisées (dans la somptueuse

salle des Abeilles, Palais de l'Athénée, au-dessus de la Fondation Braillard, et ça continue...), parfois à 150, parfois à 30, mais le succès a quand même été au rendez-vous, tant par la qualité des débats (ce que nous souhaitions) que par celle des intervenants (à priori des stars émergentes, si possible non romandes, Zurich en tête), avec des thématiques précises (hier le logement et l'agglo, demain les tours...) et surtout, souvent, en partenariat (vous en verrez l'intérêt au point trois): FAS, FAI, Ville, Etat, Associations de Patrimoine, autres Cantons et même la Direction de la Coopération de Berne (d'abord avec un palestinien architecte urbaniste à Naplouse, puis avec deux cubains responsables du vieux La Havane!)... bref, honte aux absents, même si vous êtes sourds, surtout que toute la République parle encore de nos fastueux cocktails !

2) Rien, parce que, cette fois, enfin, nous aurions aimé vous faire part de l'inauguration prochaine d'un lieu à nous, à vous, et ce n'est pas faute de l'appui inconditionnel et financier de la FAI que nous tenons tout spécialement à remercier ici. Oui, pourquoi pas nous, puisque toutes les autres MA ont en général un point de chute (aïe !) précis où expositions et informations peuvent prolonger l'effet des débats ? Mais il nous manque toujours les divisions que Staline reprochait ironiquement au Vatican de n'être pas capable d'aligner (même si l'avenir lui donne à présent quelque peu tort). Comprenez qui peu, mais il est difficile de nous engager à moins de 3 à 400000CHF annuel de budget, loyer compris (rien en dessous de 5000 CHF mensuel pour deux à trois cent mètres carrés, sauf si nous traitons directement avec un propriétaire mécène, et là encore, avec des travaux minimum de quelques centaines de milliers de francs que nous n'avons pas encore). Un lieu, ce n'est pas tout (et rien, bis...) car il faut absolument un directeur archi (double sens) dynamique et des postes supplémentaires pour les accrochages, les assurances... : il ne suffit pas d'évoquer, d'un côté une rentrée financière au compte-goutte (par les bières d'un bar qui même si elles coulent à flot !), de l'autre de somptueux mécénats (les géants du BTP ont du bon, tout de même, mais d'aucun refusent toute inféodation, donc retour à la case départ...). Quoiqu'il en soit, la partie continue, avec au premier chef une recherche active de sponsors : une spécialiste de « fund raising » (plus chic) et une pétulante chargée de communication, à l'aide d'une agence graphique spécialisée, ont préparé un document pour ce faire, que nous tenons bien volontiers à disposition.

3) Nous avons, au début, mentionné les partenariats. Arrêtons de rêver à des appuis désintéressés,

ne soyons pas naïfs, les enjeux de pouvoir sont quand même importants, les millions vont plus vite dans le monde du bâtiment qu'en littérature ou en théâtre, vous le savez tous. Si, MA il y a, c'est, bien entendu, en réseau avec d'autres organismes, en complémentarité vertueuse pour les plus optimistes qui refusent l'idée de concurrence ou de rivalités institutionnelles, politiques, idéologiques ou simplement subjectives (merci

aux ingénieurs de la FAI, ceux qui parlent chiffres, pour tempérer les rivalités souvent gratuites entre architectes, vous savez bien ces artistes de l'espace un peu trop artificiers de pétards mouillés – vous l'aurez voulu, on est le lendemain de l'inauguration des J.O. et de la clôture des fêtes locales, et en plus il pleut). Donc,

faute de lieu autre que le Palais de l'Athénée qui a la gentillesse de nous accueillir comme une quatrième ou cinquième classe (après les Beaux-Arts, l'Industrie, l'Art de Vivre, et la Musique, cette dernière plus virtuelle, comme nous), place au débat: d'aucuns commencent à susurrer qu'un très bon site pourrait suffire, ponctué in live de débats, point final. Un peu comme Jean Nouvel qui pensait remplacer l'investissement coûteux et disproportionné des mégastades (vidés à 99 %) par des studios d'enregistrement (ceux où juste un public choisi...): vous savez bien, qu'il a perdu la partie chez les sportifs, mais chez nous ? En complément de la MA rêvée, en pierre, examinons la réalisation suivante, ma foi fort performante: <http://ecocistemaurbano.org/eutv>. Leur objectif: une télévision participative sur le développement durable urbain; c'est un projet de diffusion et d'échange de contenus multimédia sur un canal de télévision participative. Son objectif est de promouvoir les débats. Elle se compose de deux chaînes parallèles:

eutv: est un canal programmé qui contient des interviews faites à des experts et des professionnels d'importance, appuyé par des reportages et des documentaires sur les bonnes pratiques en la matière.

eutv directo: est un canal ouvert participatif qui permet à tout citoyen d'apporter une vision personnelle sur le développement durable urbain.

Dans cet esprit, nous pourrions très bien organiser et enregistrer des débats entre architectes, urbanistes, etc. (pti'dej d'une heure à 4 ou 5 par ex.) et les publier sur notre site, notre newsletter, plus les « Urbanités » sur les matinales de la TSR avec qui nous sommes dorénavant partenaires et qui peut nous diffuser largement. Ce serait cela la vraie MA (du moins en attendant notre « Empire State » local).

Bruno Vayssière,
Directeur de la Fondation Braillard

Petit rappel si vous voulez voir tous les sites francophones de ces MA françaises :

www.ma-lereseau.org

www.maison-architecture-74.org/defile.htm

Par ailleurs, abonnez-vous – c'est gratuit – à l'excellente lettre d'information européenne archinews (en choisissant la langue que vous voulez) :

www.archi-europe.com

FAI Journal Interface – ERRATUM

Dans notre précédent numéro d'Interface qui présentait les différentes commissions de la FAI, nous avions publié une liste erronée des membres composant la CCAO.

La rédaction d'Interface présente toutes ses excuses pour ce contretemps indépendant de sa volonté à ces professionnels dont l'engagement et l'énergie sont précieux pour nos associations, et profite de ce nouveau numéro pour les remercier une fois encore, au nom des nos professions, pour tout le travail accompli.

Liste des membres de la Commission Concours et appels d'offres:

Président Oleg Calame (SIA)

Membres Pierre Bonnet, Jean-Claude Buffet, Oleg Calame,

Eric Dunant, Carlos Bruce Dunning, Clément Gallay,

Frank Herbert, Théodore Necker, Bernard Ott,

Athanase Spitsas, Daniel Starrenberger, Jean-Pierre Stefani.

«Après s'être nommé DCMO,
Direction cantonale de
la mensuration officielle,
le service du cadastre
de Genève est devenu
depuis peu le SEMO,
Service de la mensuration
officielle»



AGG LGéo et Registre des géomètres

La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) est entrée en vigueur le 1er juillet 2008. Pour la première fois de son histoire, la Suisse dispose d'une législation sur l'information du territoire moderne et orientée vers l'avenir.

Cette loi traite du droit fédéral sur les géo-données, de la mensuration nationale, de la géologie nationale, de la mensuration officielle, ainsi que de l'harmonisation des informations géographiques

Elle prescrit en particulier que les personnes désireuses de procéder à l'exécution de tra-

vaux de la mensuration officielle, doivent être titulaires du brevet d'ingénieur géomètre et inscrites au nouveau registre fédéral des ingénieurs géomètres créé à cet effet.

Ce registre des géomètres permettra d'établir, dès 2009, une séparation claire entre la justification de la formation, l'exercice de la profession et les mesures disciplinaires.

Cette nouvelle réglementation prend modèle sur la définition adoptée pour les avocats, car chacune des deux professions, avocat et géomètre, se chargent en effet d'activités

d'importance au plan juridique, qui seraient plutôt du ressort de l'Etat.

Toute personne inscrite au registre est tenue au respect de règles et obligations professionnelles.

Le législateur entend ainsi assurer que les tâches gouvernementales soient exécutées par des professionnels hautement qualifiés, ce qui doit aboutir à un renforcement de la profession et de la mensuration officielle.

Pierre-Yves Heimberg
Ingénieur Géomètre Officiel

Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève _ 98 rue de St-Jean _ CP 5278 _ CH-1211 Genève 11 _ www.fai-geneve.com

Comité de la FAI _ Carmelo Stendardo (AGA, Président FAI), Philippe Rossé (AGA, vice-Président FAI), Jean-Claude Buffet (AGG, Trésorier), Norbert Besson (AGI), Philippe Bonhôte (FAS), Nicolas Chappuis (AGG), Grégoire Du Pasquier (SIA), Kaveh Rezakhanlou (FAS), Daniel Starrenberger (SIA), Jean-Pierre Stefani (AGA), Yves Tournier (AGI), Luciano Zanini (SIA), Dana Dordea (Secrétaire permanente).

Commissions _ Concours et appels d'offres, Promotion et communication, Ecoles et formation, Partenaires professionnels, Aménagement et urbanisme _ **Impressum** _ Coordination: Marie-Christophe Ruata-Arn _ Bulletin réalisé par le groupe de travail Promotion et communication Maquette: lebocal@bluewin.ch _ Photographies: Pierre Bellanova _ Imprimerie Rochat-Baumann _ Tirage: 2'000 ex. _ Interface N°8 _ Septembre 2008